Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG



Mercredi 14 Décembre 2022

GARD

ST GENIES DE MALGOIRES: stade de la Grand Terre du 01.07 au 03.01.23 (pour travaux), les rencontres catégories de U6 à U17 y compris les féminines joueront sur le terrain de ST ANASTASIE. Les seniors sur le terrain de St Bauzèly.

VAUVERT: stades pelousés Y. Pascal, Pierre Lucas, Joseph Radelyevitch, Jack Charray et Paul Barthes sont interdits du lundi 28 novembre jusqu'à nouvel ordre.

CALVISSSON: stade pelousé du 9 au 16.12.22

VESTRIC: stade municipal du 3.12 au 04.01.23

JONQUIERES: stade Marcel Pierre du 09.12 au 02.01.23

TAVEL: Stade municipal du 9.12 jusqu'à nouvel ordre

BEAUVOISIN: terrain municipal du 09.12.22 au 02.01.23

PIEMONT CEVENOL: aires de jeu engazonnés du 13.12 au 16.12.22:

- Stade la Glacière à Quissac
- Stade Robert Gaillard à Sauve
- Stade Eric Lafon à Ledignan
- Stade Honneur à Ledignan
- Stade André Molines à St Hippolyte du Fort

RIBAUTE LES TAVERNES: stade Sébastien Dohet du 12.12 au 02.01.23

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

LOZERE